

Procès verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 16^e arrondissement du 11 juillet 2020

Le 11 juillet 2020 à 15 heures, le conseil du 16^{ème} arrondissement s'est réuni dans la salle des fêtes de la mairie du 16^{ème} arrondissement. En application de l'article L.2511-25 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil du 16^{ème} arrondissement a été exceptionnellement convoqué par Mme Anne HIDALGO le Maire de Paris, par lettre du 6 juillet 2020, adressée par écrit au domicile de chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du CGCT.

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Élection du Maire d'arrondissement
- Détermination du nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement
- Élection des adjoints au Maire d'arrondissement

Étaient présents:

Franck ALEM, David ALPHAND, Laure ANSQUER, Samia BADAT-KARAM, Véronique BALDINI, Alexandra BAROUCH, Antoine BEAUQUIER, Sandra BOELLE, Rodolphe BORGNIET, Véronique BUCAILLE, Jennifer BUNAN, Stéphane CAPLIEZ, Chloé CHOURAQUI, Freddy COUDRIER, Katherine de MEAUX, Marie-Hélène DORVALD, Vanessa EDBERG, Gérard GACHET, Bérengère GREE, Julien GUEDJ, Jean HELOU, Laura LAMBLIN-BENICHOU, Béatrice LECOUTURIER, Lisa LELLOUCHE, Ariel LEVY, Bruno LIONEL-MARIE, Sophie MALLET, Gilles MENTRE, Joséphine MISSOFFE, Isabelle NIZARD, Ali OUBAALI, Bruno PARENT, Aurélie PIRILLO, Jérémy REDLER, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Hanna SEBBAH, Francis SZPINER.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

Éric HELARD, Emmanuel MESSAS.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Marie-Hélène DORVALD doyen d'âge qui fait une déclaration préliminaire.

Mme Marie-Hélène DORVALD procède ensuite à l'appel nominatif par ordre alphabétique des membres du Conseil d'arrondissement.

Mme Marie-Hélène DORVALD constate que le quorum est atteint et que le conseil d'arrondissement peut délibérer valablement au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

Mme Marie-Hélène DORVALD propose de nommer comme secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Julien GUEDJ et par Madame Chloé CHOURAQUI. Le conseil donne son accord à main levée.

1. Élection du Maire d'arrondissement

Mme Marie-Hélène DORVARD, invite le conseil à procéder à l'élection du Maire d'arrondissement. Il précise qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire d'arrondissement est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme Marie-Hélène DORVALD procède à un appel à candidature pour l'élection du Maire d'arrondissement.

Mme Marie-Hélène DORVARD propose de procéder au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote sur lequel est écrit le nom de la personne qu'il a choisie. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité, prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été noté.

Le dépouillement du vote, effectué par le ou les secrétaire (s) de séance donne les résultats suivants au premier tour de scrutin.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....: 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)..... : 4
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 35
- e. Majorité absolue ¹ : 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Francis SZPINER	

M. Francis SZPINER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire d'arrondissement et est immédiatement installé.

¹ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

2. Élection des adjoints au maire d'arrondissement

M. Francis SZPINER le Maire d'arrondissement invite le conseil d'arrondissement à procéder à l'élection des adjoints au maire d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles L.2511-25 et L.2511-25-1 du CGCT.

2.1. Nombre d'adjoints

M. Francis SZPINER le Maire d'arrondissement indique que le nombre d'adjoints au maire d'arrondissement ne peut excéder trente pour cent (30%) du total des membres du conseil d'arrondissement sans toutefois être inférieur à quatre.

Par ailleurs, ce nombre maximum peut être dépassé pour permettre la création de postes d'adjoints chargés de quartier sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10% de l'effectif total du conseil d'arrondissement, soit 3 Adjoints au maire d'arrondissement supplémentaires.

M. Francis SZPINER le Maire d'arrondissement propose d'arrêter le nombre des adjoints au Maire du 16ème arrondissement à 14 et de voter à main levée sauf si un tiers des conseillers s'y oppose.

Le conseil d'arrondissement adopte à 35 voix le nombre de 14 adjoints au Maire du 16ème arrondissement.

2.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire d'arrondissement

Le Maire d'arrondissement rappelle que les adjoints au maire d'arrondissement sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire d'arrondissement sont déposées auprès du Maire d'arrondissement.

Elles portent le nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il s'agit de :

- M. Jérémy REDLER

Il est ensuite procédé au vote.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, déposé dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote sur lequel sont écrits tous les noms de la liste qu'il a choisie.

Le dépouillement du vote, effectué par le ou les secrétaire (s) de séance donne les résultats suivants au premier tour de scrutin.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote . : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)..... : 5
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 34
- e. Majorité absolue : 18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Jérémy REDLER	34
Marie-Hélène DORVALD	34
Jacques-Frédéric SAUVAGE	34
Katherine de MEAUX	34
Gérard GACHET	34
Sophie MALLET	34
Rodolphe BORGNIET	34
Isabelle NIZARD	34
Gilles MENTRE	34
Bérengère GREE	34
Ali OUBAALI	34
Lisa LELLOUCHE	34
Ariel LEVY	34
Vanessa EDBERG	34

2.3 Proclamation de l'élection des adjoints au maire d'arrondissement

Ont obtenu la majorité légale et ont donc été proclamés adjoints au maire d'arrondissement et immédiatement installés les candidats aux fonctions d'adjoints au maire d'arrondissement présents sur la liste conduite par M. Francis SZPINER dans l'ordre de cette liste.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. Francis SZPINER lève la séance.

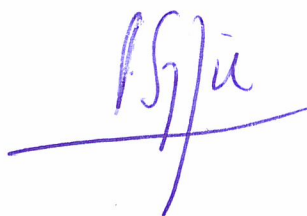
Le Secrétaire de séance

Le Maire du 16ème arrondissement

Julien GUEDJ



Francis SZPINER



Chloé CHOURAQUI

